

Conseil des droits de l'homme, 54ème Session Dialogue interactif renforcé sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo

Déclaration de l'Equipe d'experts internationaux en RDC Par Monsieur Bessolé René Bagoro Membre de l'Equipe

9 octobre 2023

Genève, Palais des Nations, Salle XX

Monsieur le Président,

Madame la Haute-Commissaire Adjointe,

Madame la Représentante spéciale du Secrétaire général en RDC et Cheffe de la MONUSCO,

Monsieur le Ministre des Droits humains,

Madame la Secrétaire exécutive du Réseau genre et droits de la femme,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'emblée présenter les excuses de Madame Marie-Thérèse Keita-Bocoum, Présidente de l'Equipe d'experts internationaux en RDC, absente à ce dialogue interactif renforcé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Ce rapport est soumis conformément à la résolution 51/36 du 7 octobre 2022, à travers laquelle le Conseil des droits de l'homme a renouvelé notre mandat et nous a demandé de fournir l'appui technique nécessaire au Gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de justice transitionnelle.

Dans le cadre de l'exécution de la deuxième partie de notre mandat, le Haut-Commissariat a renforcé notre Equipe en me nommant Membre aux côtés de la Présidente.

Durant ce mandat, l'Equipe a effectué quatre visites en RDC et a eu des échanges fructueux avec les autorités et les acteurs concernés à travers des entretiens bilatéraux, des visites de terrain, l'organisation et la participation aux ateliers organisés en collaboration avec le BCNUDH, ONU FEMMES et le Ministère des Droits humains. Ces activités ont permis d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues des précédents rapports et de fournir des conseils techniques à diverses parties prenantes.

C'est l'occasion de saluer la collaboration et la coopération exemplaires des autorités nationales et provinciales de la RDC, ainsi que le soutien inestimable du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du système des Nations Unies et de la MONUSCO.

Monsieur le Président,

Le présent rapport intervient dans un contexte marqué par le retrait progressif de la MONUSCO, la dégradation de la situation sécuritaire et la préparation des élections de décembre 2023.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dans l'est du pays, où le conflit persiste avec notamment la résurgence du groupe armé du M23, ainsi que des manifestations d'hostilité à l'égard de la MONUSCO et de la force militaire régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). La situation humanitaire reste également préoccupante.

Monsieur le Président,

S'agissant de la lutte contre l'impunité, notre Equipe note que l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles demeure le principal défi pour le fonctionnement effectif et efficace de la justice sur toute l'étendue du territoire national.

Cependant, il convient de souligner les efforts du Gouvernement et de ses partenaires visant à répondre à ces besoins critiques et partant, d'améliorer l'accès des justiciables à la justice.

A ce titre, l'Equipe félicite le Gouvernement pour la réforme de son système pénitentiaire et le lancement du processus de formation initiale des 5.000 nouveaux magistrats, avec une première vague de 2.500 pour une durée de trois mois.

Elle l'encourage à poursuivre ces recrutements pour une couverture raisonnable de l'ensemble du territoire et à mettre en place un programme de formation continue, au besoin avec l'appui de ses partenaires.

L'Equipe se réjouit par ailleurs de l'engagement des autorités congolaises à renforcer la lutte contre l'impunité au sein des FARDC.

Elle note également des progrès dans les dossiers ouverts à la suite de la crise Kamuina Nsapu dans la région du Kasaï et encourage les autorités judiciaires militaires à redoubler d'efforts pour clôturer dans un délai raisonnable, les enquêtes sur les cas en instruction et les autres cas emblématiques notamment ceux des deux experts des Nations Unies, Zaida Catalan et Michael Sharp.

Nous saluons à cet effet l'expertise médico-légale apportée par le HCDH.

Nous invitons également le Gouvernement à s'approprier et mettre en œuvre la feuille de route issue du colloque international sur la médecine légale en RDC organisé en juillet 2023 avec l'appui du HCDH.

Monsieur le Président,

Concernant la justice transitionnelle, nous notons des progrès aux niveaux national et provincial, en particulier dans la province du Kasaï central.

Nous saluons les initiatives entreprises au niveau national notamment :

- La poursuite des consultations populaires dans 13 provinces de la RDC;
- L'élaboration et la validation du Plan d'action stratégique du Ministère des Droits humains en matière de justice transitionnelle ;
- La mise en œuvre des Plans opérationnels de la stratégie du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (PDDRCS);
- La nomination des animateurs du Fonds national de réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV) et du Secrétariat technique de l'Entité de liaison des droits de l'homme.

Des défis majeurs demeurent cependant. Pour les relever, nous appelons le Gouvernement à :

- Renforcer la communication et l'harmonisation des différents processus en cours en vue d'obtenir une vision d'ensemble pour leur mise en œuvre intégrée;
- Renforcer son approche pragmatique de la justice transitionnelle ;
- ➤ Prendre davantage en compte les dimensions de la justice transitionnelle dans les stratégies sous-régionales pour la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité en RDC. Nous appelons le HCDH à formaliser sa coopération institutionnelle avec le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs.

L'Equipe souligne la nécessité, dans le cadre des réparations non judiciaires par les institutions compétentes, de combiner les mesures cliniques, l'appui psychothérapeutique et les actions de réinsertion sociale pour permettre aux

victimes de se prendre en charge et de retrouver leur dignité. Elle souligne aussi la nécessité de considérer les réparations collectives.

Au niveau provincial, nous apprécions la forte volonté du gouvernement provincial d'accompagner la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation (CPVJR) du Kasaï central, matérialisée par la mise en place d'un Cadre de concertation formelle entre les deux institutions.

Nous saluons aussi l'appui du HCDH pour son appui à l'élaboration et la validation des textes juridiques relatifs au fonctionnement de la CPVJR, ainsi que pour la rénovation et l'équipement de son siège.

Nous déplorons cependant la faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles mises à disposition de la CPVJR pour assurer efficacement son mandat. Or, nous restons convaincus que la réussite de la CPVJR rendra encore plus crédible la poursuite des processus de mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle dans les autres provinces.

Malgré ces défis importants, les progrès réalisés dans la province du Kasaï central et au niveau national confortent l'idée selon laquelle l'approche complémentaire est la bonne. L'Équipe d'experts internationaux lance donc un vibrant appel à l'État, à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds à soutenir le processus de justice transitionnelle pour en assurer la crédibilité, la cohérence et la durabilité en RDC.

Je vous remercie.